MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE MRC DU VAL SAINT-FRANCOIS

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis public est donné par les présentes par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de ce qui suit :

Une séance extraordinaire sera tenue le **2 décembre 2024** à **19h**, à l'hôtel de ville, situé au 295, 2 étage, Route de l'Eglise à Saint-Claude.

ORDRE DU JOUR SEANCE EXTRAORDINAIRE 2 DECEMBRE 2024

Confirmation de la convocation séance extraordinaire

- 1. Ordre du jour
- 2. Lecture et présentation du budget 2025
- 3. Période de questions
- 4. Adoption du Budget 2025
- 5. Adoption du plan triennal en immobilisation (PTI) 2025-2026-2027
- 6. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de la séance porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Saint-Claude, ce 5 novembre 2024

France Lavertu Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau et bibliothèque Irène-Duclos, bureau de poste et journal info municipal de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 novembre 2025.

Directrice générale	